

Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



Conseillers en exercice	: 19
Conseillers présents	: 17
Conseillers votants	: 17

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 06 octobre 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille quinze, le treize octobre  
le Conseil Municipal de la Commune de  
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de Madame  
MORIAUD Pascale, Maire.*

**PRESENTS : TRONCHON J. CHANTELOT C.  
MOTTIER G. BILLARD G. FICHARD B. De  
PROYART A. MEYRIER M. DENERVAUD  
M. ZANNI F. CHEVRON F. MONTANES A.  
BRILL J. FOURQUES de RUYTER S. DURET-  
BENOU N. PORTAILLER J. GOSSELIN M.H.  
EXCUSES : LEJEUNE S. ARNOUX R.**

Est élue secrétaire de la séance : DURET-BENOU  
N.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été attribuées.

**DECISION SUR LA VENTE DU BÂTIMENT DE «L'ANCIENNE DOUANE» A  
CHENS LE PONT**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bâtiment de l'ancienne douane à Chens le Pont a été acquis en 2012 au prix de 300 000 €.

Madame le Maire a reçu trois offres, variant de 420 000 € à 525 000 €.

L'offre la mieux disante à 525 000 € est faite pour un projet de construction de trois maisons individuelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de vendre à la société SAI CASASOLA, 26 rue du Commerce, 74200 THONON LES BAINS la propriété bâtie cadastrée section C, n°392, d'une contenance de 12 a 16 ca, au prix de 525 000 €.

- autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique qui sera passé en l'Etude de Maîtres NAZ et BIRAUX, Notaires Associés à Douvaine-74.

## **CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE : APPROBATION DE LA PHASE APD ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Madame le Maire présente au conseil l'avant-projet définitif de la construction de la nouvelle Mairie et les modifications apportées :

- Mise en place des portes automatiques à la place des portes doubles pour l'entrée de la Mairie (entrée et SAS).
- Suppression d'un placard dans le bureau du Maire pour permettre l'affichage de documents au mur.
- Secrétariat mairie : fermeture d'un poste de travail (3 postes en open space dans le dossier).
- Séparation du hall et de l'espace d'attente : en dehors des heures d'ouverture de la Mairie, les conseillers municipaux doivent accéder uniquement à l'escalier menant à l'étage et non à l'accueil.
- Salle PLU : intégrer un évier avec branchements de petit électroménager et frigo.
- Fermeture des salles à l'étage et des toilettes.
- Fermeture du dernier bureau près du photocopieur par une vitre.

L'estimation des travaux, en phase APD, s'élève à 2 714 601.18 € HT, soit 10.000 euros de moins qu'en phase APS.

Le permis de construire sera tacitement accordé le 10 novembre 2015 et nous sommes toujours dans l'attente de la date de réalisation des fouilles archéologiques.

Le montant du projet s'élève à 3 676 771.90 € TTC (hors acquisition du terrain) dont 396.079.68 € TTC pour la maîtrise d'œuvre, 6 451.20 € TTC et 11.457.60 € TTC pour les missions SPS et contrôle technique et 5.262 € TTC pour l'étude de sol.

Nous avons sollicité des subventions au Conseil Général au titre du FFD : 107 275 € ont été accordés en 2014 et 52 250 € en 2015.

Il restera à financer 3 517 246.90 € TTC. Une autre subvention sera demandée au titre de la DETR (dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

La Commune envisage de contracter un emprunt. Actuellement, les taux sont bas, autour de 2%. Il serait possible de débloquer les fonds par tranche, en fonction des besoins.

Nous en profiterions pour renégocier les emprunts en cours, notamment celui de la salle des fêtes qui était de 4.45 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avant-projet définitif des travaux de construction de la nouvelle mairie, bibliothèque et agence postale pour un coût estimatif de 2 714 601.18 € HT, soit 3 257 521.42 € TTC ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux : 3 257 521.42 € TTC	FFDT : 159 525 €
Maîtrise d'œuvre : 396 079.68 € TTC	Fonds propres avec autorisation de programme 2015-2017 : 3 517 246.90 €
Contrôle technique : 6 451.20 € TTC	
SPS : 11 457.60 € TTC	
Etude de sol : 5 262 € TTC	
<b>Total : 3 676 771.90 € TTC</b>	<b>Total : 3 676 771.90 €</b>

- Autorise Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, au titre de la DETR et du Conseil Général, et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

### **DECISION SUR LA RETROCESSION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°20 DU CONSEIL GENERAL A LA COMMUNE ET DEFINITIONS DES CONDITIONS :**

Monsieur Christian CHANTELOT présente les travaux qui pourraient être demandés au Conseil Général dans le cadre de la rétrocession de la RD 20, route du Lac à la commune :

- L'enfouissement des réseaux : ligne haute tension sur 150 m et ligne téléphonique sur 300 m
- La récupération des eaux pluviales
- L'enrobé de la chaussée.

Le coût des travaux est estimé à 780 000 € HT, sans l'enfouissement des réseaux, mais avec les trottoirs qui seront à la charge de la Commune.

Il précise que ces travaux ne seront pas réalisés par le Conseil Général s'il conserve cette route car ce n'est pas un axe prioritaire.

Cette rétrocession permettrait à la Commune de réaliser les aménagements qu'elle souhaite afin d'améliorer la sécurité sur cette voie. Le montant des travaux pour le trottoir resterait à la charge de la commune, environ 50 000.00 € HT. La commune sollicitera une subvention au Conseil Général sur le produit des amendes de police.

Les travaux réalisés, il est envisagé de remettre la route en double sens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- sollicite la rétrocession de la RD20 du Conseil Général à la commune, du PR 43+603 (carrefour de Vereitre) au PR 44 + 640 (jonction ancienne RD 250)
- demande à ce que le Conseil Général prenne à sa charge les travaux ci-dessus énoncés.

### **VOIE VERTE ROUTE D'HERMANCE : FIXATION DU PRIX D'ACQUISITION DES TERRAINS :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la création de la voie verte le long de la route d'Hermance a nécessité des acquisitions foncières aux conditions suivantes :

- Parcelles :

Section C, n°1022 au lieudit «Vers l'Etang» d'une contenance de 254 m<sup>2</sup>

Section C, n°1040, au lieudit «Vers l'Etang» d'une contenance de 258 m<sup>2</sup>

au prix de 10.00 € HT le m<sup>2</sup>.

- Parcelles :

Section C, n°1908, 23 chemin de Pré Rive, d'une contenance de 73 m<sup>2</sup>

Section C, n°1798, 17 chemin de Pré Rive, d'une contenance de 36 m<sup>2</sup>

à titre gratuit, et en contrepartie, la commune prend à sa charge les frais de construction d'un mur anti-bruit.

- Parcelles :

Section C, n°1043, au lieudit «Vers l'Etang», d'une contenance de 304 m<sup>2</sup>

Section C, n°1045, «Vers l'Etang», d'une contenance de 166 m<sup>2</sup>

à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces conditions.

Les actes d'acquisition seront passés sous la forme administrative et signés le 20 octobre 2015 en Mairie.

**VOIE VERTE ROUTE D'HERMANCE : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU RESEAU ECLAIRAGE PUBIC :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2015, l'ensemble des travaux relatifs à l'éclairage public de la voie verte :

d'un montant global estimé à	66 019.00 €.
avec une participation financière communale s'élevant à	38 687.00 €.
et des frais généraux de	1 981.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement ci-dessus énoncé
- s'engage à verser au Syane la participation financière de la commune sur fonds propre.

**VOIE VERTE ROUTE D'HERMANCE : APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE, DE FINANCEMENT ET D'ENTRETIEN AVEC LE CONSEIL GENERAL :**

Madame le Maire présente au Conseil la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à la création de la voie verte le long de la route d'Hermance en bordure de la RD 25.

La présente convention a pour objet de :

- définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement ;
- affecter la maîtrise d'ouvrage.
- répartir les charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service entre le Département de la Haute-Savoie et la commune.

La participation financière du Conseil Général est fixé à 40 % du coût HT de l'opération avec un montant subventionnel plafonné à 200 €/ml. Elles'élève donc à 52 000 €

Madame le Maire propose au Conseil d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

**AMENAGEMENT DU CARREFOUR RUE DE CHARNAGE – RD 25 : APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN AVEC LE CONSEIL GENERAL :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à l'aménagement du carrefour de Charnage sur la RD 25.

La présente convention a pour objet de :

- définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement ;

- affecter la maîtrise d'ouvrage.
- répartir les charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service entre le Département de la Haute-Savoie et la commune.

Cette opération d'aménagement prévoit la réalisation des travaux suivants :

- Une réduction de la largeur de chaussée de la RD 25 à 5.80 m minimum et son bordurage de type T2,
- La réalisation d'un plateau surélevé avec des rampants pentés à 7 %,
- L'aménagement conduira à une diminution des rayons de giration pour le flux sortant de la RD 25 via un repositionnement des îlots de position sur la rue de Charnage,
- La matérialisation d'une traversée piétonne sécurisée en peinture sur le plateau.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 76 440.00 € TTC, sans participation financière du Conseil Général.

Madame le Maire propose au Conseil d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### **BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°3 :**

Afin de permettre le financement de certaines opérations :

- travaux d'éclairage public de la voie verte,
- honoraires de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement et l'extension l'école
- réfection du parking dit de la «patte d'oie »,

Monsieur Jérôme TRONCHON présente au Conseil Municipal les modifications budgétaires à apporter :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits alloués		Augmentation crédits	
	chapitre et article	somme	chapitre et article	somme
Acquisition propriété bâtie	2115	38 700.00		
Réseaux câblés (Eclair public voie verte)	21533			38 700.00
Insonorisation école	2313	60 000.00		
PAVE	2315	8 000.00		
Agrandissement école (AMO)			2313	22 000.00
Parking Tougues (carrefour RD20/RD 250)			2315	46 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>106 700.00</b>		<b>106 700.000</b>

Madame le Maire invite le Conseil à accepter ces modifications

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires ci-dessus énoncées.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CROIX ROUGE FRANCAISE :**

Madame le Maire propose d'allouer la somme de 802 € à l'association de la Croix Rouge Française pour sa participation à la fête de la bière 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### **AUTORISATION A MANDATER LA BRIGADE DE GENDARMERIE POUR REALISER UN DIAGNOSTIC DE SECURITE EN VUE DE LA MISE EN PLACE DE LA VIDEO PROTECTION SUR CERTAINS SECTEURS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Haute-Savoie offre la possibilité aux Communes de réaliser un diagnostic

de vidéo protection avant d'envisager une éventuelle installation.

Ce diagnostic gratuit déterminera les périmètres à sécuriser. La finalité de ce projet d'installation d'un système de vidéo protection reste la sécurité des personnes, la prévention des atteintes aux biens et la protection des bâtiments publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation d'un diagnostic par le Groupement de Gendarmerie Départementale de Haute-Savoie.

### **AVIS SUR LE RAPPORT DU SCHEMA DE MUTUALISATION**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, oblige les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre à élaborer un schéma de mutualisation de services entre les services de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre et ceux des Communes membres dans l'année qui suit chaque renouvellement des conseils municipaux.

Ce schéma doit permettre, à terme, d'établir un état de l'impact attendu du projet sur les effectifs et les dépenses de fonctionnement de l'ensemble du bloc communal. Le rapport sur la mutualisation de services est transmis par l'EPCI pour avis aux Communes membres au plus tard le 30 septembre 2015. Elles disposent alors d'un délai de deux mois pour se prononcer. Le projet de schéma de mutualisation est ensuite approuvé par délibération du conseil communautaire et fait l'objet, chaque année, d'une communication lors du débat d'orientation budgétaire ou lors du vote du budget primitif.

Madame le Maire présente le rapport du schéma de mutualisation.

Madame Nelly DURET-BENOU fait remarquer que le contrat-enfance-jeunesse (CEJ) ne figure pas dans ce rapport.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal définit les piste de mutualisation à développer comme suit :

			A traiter rapidement (ces enjeux sont décisifs)	Fixer un délai d'exécution (ces enjeux ne sont pas encore urgents mais vont le devenir)	Mettre en attente (ces enjeux vont se révéler dans le temps)
Les infrastructures	a) Informatique	Mise en place d'une Direction des Services Informatiques		X	
	b) Bâtiments	Groupement de commande de la maintenance	X		
		Mise en place d'un Conseiller Energie Territorial		X	
Les Ressources Humaines	a) Documents	Groupe de commande		X	
	b) Pratiques	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences	X		
Les moyens	a) Finances	Création d'un Observatoire fiscal		X	
		Suivi des subventions : chargé de mission en Politiques Contractuelles		X	
		Coordination de l'achat public	X		
	b) Ressources Humaines	Création d'un poste de Secrétaire de mairie itinérant	X		
	c) Archives	Elaboration d'une charte d'archivage	X		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport de présentation du schéma de mutualisation établi par la Communauté de Communes du Bas-Chablais

### **RENOUVELLEMENT ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION PORTANT SOUTIEN A LA LECTURE PUBLIQUE :**

Madame le Maire propose au Conseil le renouvellement de la convention proposée par l'Association des Pays de Savoie portant soutien à la lecture publique.

Dans le cadre de cette convention l'association des Pays de Savoie s'engage à fournir à la collectivité locale certaines prestations définies dans la charte des services en vigueur, notamment :

- Conseils : Aménagement de la bibliothèque, informatisation de la bibliothèque (accès à l'internet, informatisation de la gestion, projet multimédia,...), partenariat avec d'autres structures, élaboration de projets d'animation.

- Formations : Formation initiale, journée d'information, formations thématiques, à condition d'avoir suivi la journée d'information et la journée professionnelle

- Prêts de documents : Réservation en ligne sur le catalogue de Savoie-biblio, prêt sur place de documents sonores, prêt sur place lors des «rendez-vous de Rovorée», livraison des documents réservés, par navette

- Action culturelle : Offre d'animations et de spectacles vivants, avec participation financière, aide à la mise en place d'actions autour de manifestations littéraires soutenues par l'assemblée des pays de Savoie, actions culturelles organisées par Savoie-Biblio
- Expositions – Animations : Prêt d'expositions et prêt d'animations (découverte, jeux, raconte-tapis,...)

Dans le cadre de cette convention, la commune s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur de Savoie-Biblio et la charte des services.
- Mentionner sur les supports de communication le partenariat avec l'Assemblée des Pays de Savoie pour tous services, actions ou manifestations aidés.
- Mettre à disposition de la bibliothèque : une boîte aux lettres, un téléphone, un ordinateur et une connexion internet afin de permettre l'accès au catalogue de Savoie-Biblio, au site du Ministère de la Culture. Elle s'engage par ailleurs à lui transmettre tout courrier la concernant.
- Faire fonctionner la bibliothèque dans les conditions fixées par la charte des services de façon à permettre le libre accès à la bibliothèque et aux services pour tous les publics. La consultation des documents sur place est gratuite. Pour le prêt, un droit d'inscription modique peut être cependant demandé à l'emprunteur. Le prêt payant par document est exclu. L'inscription gratuite doit être privilégiée pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans, les personnes en recherche d'emploi ou les personnes en situation précaire.
- Favoriser la formation initiale et continue de l'équipe chargée de la gestion et l'animation de la bibliothèque
- Remplacer ou rembourser les documents et matériels prêtés par Savoie-Biblio, perdus ou détériorés, selon le règlement et les tarifs en vigueur.

Le Conseil, Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et charge Madame le Maire de signer ladite convention.

### **TRAVAUX SUR LE CHEMIN RURAL DE LA VORZE : FIXATION DE LA QUOTE-PART DES RIVERAINS :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune. L'entretien des chemins ruraux ne constitue pas une dépense obligatoire de la commune.

Toutefois, le chemin de la Vorze est fortement endommagé et nécessite des travaux de réparation auxquels les riverains accepteraient de participer.

Le coût des travaux est estimé à 24 000 € TTC pour 600 ml. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de participer à hauteur de 3 000 € et de répartir la somme de 21 000 € entre les dix propriétaires riverains. La quote-part des riverains s'élève à 2 100 €.

Madame le Maire précise que les travaux ne seront engagés qu'avec la participation financière acquise de tous les propriétaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la quote-part des riverains à 2 100 € TTC et décide d'engager les travaux qu'à réception du paiement de tous les riverains.



## **CONTENTIEUX SUR PERMIS DE CONSTRUIRE : DESIGNATION D'UN AVOCAT :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du recours déposé par Monsieur et Madame Michel ROSSION auprès du Tribunal Administratif de Grenoble contre la Commune, suite à l'arrêté n° 074 070 15 B 0007 délivré en date du 09 juillet 2015 à Monsieur et Madame GUNES pour l'édification d'une maison individuelle.

Les motifs invoqués par les requérants sont la violation de l'article UC12 du règlement du plan local d'urbanisme et l'absence d'autorisation pour la division foncière.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mandater Maître Jean-Marc PETIT, avocat spécialisé en urbanisme du cabinet d'avocats ADAMAS à LYON, pour défendre les intérêts de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

## **COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :**

- 1<sup>er</sup> octobre 2015 : réunion pour la poursuite du CEJ (contrat-enfance-jeunesse) : les Communes d'Excenevex, Yvoire et Nernier ne souhaitent pas reconduire le CEJ. Le prochain CEJ fonctionnera uniquement avec les communes de Chens et Messery qui regroupent une centaine d'enfants.

Pour information, l'accès aux centres de loisirs de Douvaine et Sciez est plus cher.

Parallèlement, l'association CYNEMA Jeunes souhaiterait mettre en place un centre d'action sociale (animations).

- 09 octobre 2015 : le bureau AMOME chargé d'étudier le réaménagement et l'extension de l'école a proposé 4 scénarii. Deux scénarii ont été écartés. Les travaux dans le bâtiment mairie devraient être terminés en 2017.

La prochaine réunion est prévue le 13 novembre 2015.

- 12 septembre 2015 : Monsieur Bernard FICHARD informe le Conseil que le bureau de la CCBC a donné son accord pour inscrire le projet de complexe sportif dans le PLUi.

Monsieur Angel MONTANES précise que le stade d'Excenevex a perdu son agrément et que dorénavant tous les matches devront se jouer à Chens.

Monsieur Aubert De PROYART demande si la CCBC peut s'opposer à ce projet. Si la CCBC ne soutient pas le projet, il deviendra un projet communal et peut-être plus difficile à concrétiser.

Monsieur Bernard FICHARD confirme qu'un projet multisports sera plus convaincant et obtiendra davantage l'adhésion des autres communes.

Monsieur Angel MONTANES ajoute que pour le tennis, il y aurait deux solutions, soit l'intégrer au projet, soit rénover le terrain actuel.

Madame le Maire ajoute également que le rugby club d'Hermance recherche un 2<sup>e</sup> terrain et qu'il faudrait peut-être prendre contact avec le Président.

- 13 octobre 2015 : la création d'une communauté d'agglomération est toujours en cours de réflexion avec Thonon, la CCL et la CCBC. Le bureau a décidé de proposer un pacte politique reposant sur 3 points :

- L'organisation politique : 54 sièges (la Commune de Chens n'aurait qu'un siège) ou 67 sièges.
- Les engagements financiers
- Les intérêts communautaires

La proposition sera faite d'ici fin d'année. Les 2/3 des Communes devront être d'accord.

- Intervention de Monsieur Aubert de PROYART concernant 3 dossiers :

○ Gestion des déchets : le système de la redevance incitative est pour l'instant abandonné.

○ Révision du PLU : deux réunions se sont tenues avec le cabinet d'urbanisme PLURIS pour l'établissement du diagnostic et du PADD qui devraient être terminés pour la fin d'année 2015.

Nous attendons actuellement de le porter à connaissance de Monsieur le Préfet.

○ Etude hydrologique : elle sera réalisée par le cabinet MONTMASSON et permettra de répertorier les terrains constructibles.

- 02 octobre 2015 : Madame le Maire a rencontré Monsieur le Préfet pour lui présenter le projet communal à Tougues. Monsieur le préfet est favorable à ce projet très orienté vers la pratique de sports. Il devra respecter l'environnement, avec les bâtiments existants et sans nouvelle construction.

Ce projet permettrait de protéger ces terres si convoitées.

Il se veut accessible à tous (non réservé à une élite) et éco-durable avec obtention du label ECO VERT.

Monsieur Angel MONTANES pense qu'il est important d'offrir un cadre attrayant pour la rénovation du bâtiment Péchiney.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Subvention aux sinistrés des Alpes Maritimes : Face aux intempéries survenues le 3 octobre 2015, l'Association des Maires des Alpes-Maritimes lance un appel à la solidarité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 1 000 € qui sera versée à l'association des Maires des Alpes Maritimes, sur le compte «Solidarité inondations octobre 2015».

- Madame le Maire fait part au Conseil des remerciements adressés par les associations suite au versement des subventions 2015.

- Madame le Maire a reçu une demande d'autorisation pour la vente de fruits et légumes sur la Commune par un prestataire agriculteur du Bugey. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette demande.

- Madame le Maire a reçu une demande pour créer les activités paddle et Kayak. L'activité paddle existe déjà. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette demande.

- L'association Colcichens recherche un local «dépôt-vente», le mercredi, pour le «cajette à roulettes» actuellement installée à Nernier. Le garage du presbytère pourrait être proposé mais à vérifier.

- Le restaurant de l'Hermance fermera le 31 octobre 2015 et l'exploitant propose à la Commune de racheter la licence IV au prix de 18 000 €.

Pour conserver cette licence, elle devra être utilisée 3 jours par an.

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, deux abstentions (GOSSELING MH et BILLARD G.) et une voix contre (DURET BENOÛ N) est favorable à cette proposition et charge Madame le Maire de négocier le prix.

Madame le Maire rappelle certaines dates à retenir :

- 31 octobre 2010 : concert de Jazz. Des billets seront en vente en mairie et au bar le Chensinois. Les spots de la salle autrement seront à vérifier.

- Cérémonie du 11 novembre à 11h

- 21 novembre loto organisé par le FC Chens.

- 28 novembre 2015 : repas organisé par l'association des donneurs de sang.

- 11 et 12 septembre 2016 aura lieu le rassemblement des voitures américaines anciennes dans le parc Péchiney.

- Madame le Maire a rencontré une personne qui souhaite exercer diverses activités à Tougues (location bateau de pêche, salon de la pêche,...). M. BIARD posséderait toujours la concession. Mme le Maire lui a conseillé de se rapprocher des services de la DDT.

- le CAUE viendra présenter aux conseillers le projet d'aménagement du centre village le 27 octobre 2015 à 19h30.